



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CA GRAND PARIS SUD  
SERVICE COURRIER

le 11 AVR. 2025

55664



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Olivier RUSSEIL  
Délégué territorial

Dossier suivi par : Catherine MONNIER  
Tél : 03.26.55.95.00  
Mél : inao-epernay@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : OR/CM/AM 25.197

Monsieur le Vice-Président  
Communauté d'agglomération  
Grand Paris Sud Seine-Essone-Sénart  
500 place des Champs Elysées  
91000 EVRY-COURCOURONNES

Epernay, le 03 avril 2025

**Objet : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 20 février 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier qui concerne le projet de SCoT de votre Communauté d'agglomération.

L'ensemble des communes de Seine-et-Marne de votre Communauté d'agglomération est compris dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégée (AOP) « Brie de Meaux » et « Brie de Melun ». La commune de Soisy-sur-Seine, quant à elle, est comprise dans l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Île-de-France ».

Aucun siège d'exploitation en lien avec ces AOP et IGP n'a été recensé sur ces communes.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'opposera pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'impact direct sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,  
et par délégation

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 77 et DDT 91